



## PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 29 décembre 2021

#### Mobilisation totale des services de l'État pour un nouvel an apaisé

Les services de l'État, sous l'autorité de la préfète, sont mobilisés depuis plusieurs semaines pour permettre à tous les habitants de vivre un nouvel an apaisé à Strasbourg et dans le Bas-Rhin.

Comme en 2020, un plan d'action complet prenant en compte le contexte sanitaire et sécuritaire est mis en œuvre.

**De très importants moyens humains, policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers** seront ainsi mobilisés pour assurer la sécurité de tous le 31 décembre à Strasbourg et dans l'ensemble du département du Bas-Rhin.

Les **services d'accueil des victimes et de dépôt de plainte** seront renforcés le 31 décembre.

La préfète a pris des mesures temporaires s'appliquant durant cette période :

- **Interdiction** jusqu'au 3 janvier 2022 à 8 h du port, du transport, de l'achat, de la vente et de la cession de l'ensemble **des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques**. (catégorie C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4) ;
- **Instauration d'un couvre-feu pour les mineurs de moins de seize ans** dans la nuit du 31 décembre 2021 à 22h au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 6h dans les localités suivantes : Strasbourg, Hoenheim, Bischheim, Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim et Ostwald ;
- **Interdiction de la vente et de la consommation d'alcool sur la voie publique** du 31 décembre 2021 à 12h au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 12h ;
- **Interdiction de distribution, d'achat et de vente à emporter de carburant dans tout récipient transportable** du 25 décembre 2021 à 6h au 3 janvier 2022 à 6h.

Un travail continu avec les 7 communes de la circonscription de la sécurité publique de Strasbourg, l'Eurométropole et les bailleurs sociaux, a permis notamment le développement de l'offre alternative de stationnements gratuits et surveillés, ainsi que le renforcement de la sécurisation du mobilier urbain et des parties communes des immeubles d'habitation.

**Au vu de la situation sanitaire** et de l'expansion rapide du variant Omicron, la prudence et l'esprit de responsabilité de chacun sont plus que jamais nécessaires.

Pour les fêtes privées ou familiales, il est recommandé :

- de **limiter le nombre de participants** ;
- de s'assurer que les **personnes fragiles ont bien reçu leur dose de rappel** ;
- d'**aérer** régulièrement les locaux ;
- que l'on soit vacciné ou non, de **pratiquer un autotest** le jour même, ou de réaliser un test antigénique ou PCR la veille ou le jour-même de l'évènement.

Les **fêtes privées** dont l'ampleur et les conditions d'organisation s'apparentent à une activité de discothèque sont, de fait, contraires à la réglementation COVID. Les organisateurs pourront dans ce cas faire l'objet de poursuites.

Afin d'assurer un suivi de la situation et de permettre la coordination des services sous l'autorité de la préfète, le **Centre Opérationnel Départemental** sera activé dans l'après midi du 31 décembre et durant toute la nuit de la Saint-Sylvestre.

## Contact presse

Service de la communication interministérielle  
Tél : 03 88 21 68 77  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)